

Budget Séguin 2004-2005

De bonnes nouvelles pour l'industrie de l'exploration minière

Rouyn-Noranda, le 1^{er} avril 2004 — Le budget prononcé le 30 mars dernier par le ministre des Finances du Québec, M. Yves Séguin, insuffle un climat rassurant à l'industrie de l'exploration minière.

En effet, le gouvernement a annoncé le maintien, de façon permanente, du régime des actions accréditatives, la majoration à 150 % de la déduction aux investisseurs, la levée des moratoires sur la renonciation des frais d'émissions d'actions accréditatives et sur l'exemption additionnelle des gains en capital et l'augmentation de 5 % de la portion remboursable du crédit d'impôt relatif aux ressources.

L'AEMQ accueille ces annonces de façon très positive et félicite la décision du gouvernement. Le statut permanent du régime des actions accréditatives, habituellement incertain d'année en année, ainsi que l'augmentation du crédit d'impôt remboursable à 35 % étaient des mesures attendues depuis longtemps par les intervenants de l'industrie.

Le maintien des principales mesures fiscales relatives à l'industrie aura un impact très positif sur les investissements, assurant ainsi la compétitivité du Québec en matière d'exploration minière. L'AEMQ est heureuse de constater que le gouvernement du Québec reconnaît les actions accréditatives et le crédit d'impôt relatif aux ressources comme des outils de développement économique importants pour les régions.

- 30 -

Sources : Pierre Bérubé, ing., président
Renald Gauthier, géol. D.E.S.S., directeur général
Association de l'exploration minière du Québec
Tél. : (819) 762-1599
Télec. : (819) 762-1522
www.aemq.org